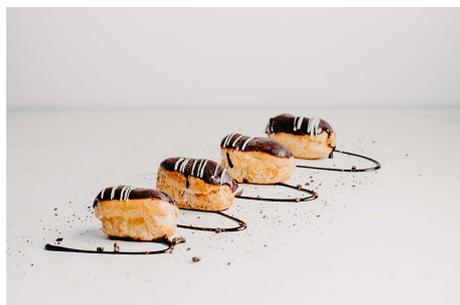




MARTIN

DESSERT



Code : 5020-32

MINI ÉCLAIR GLACÉ AU CHOCOLAT

Valeurs Nutritives

Nutrition Facts / Valeur Nutritives

Pour 4 éclairs (80 g) / Per 4 eclairs (80 g)

Calories 310 % Daily Value*
% valeur quotidienne*

Fat / Lipides 22 g 29%
Saturated / Saturés 13 g 66%
+Trans / Trans 0.2 g

Carbohydrates / Glucide 24 g
Fibre / Fibres 1 g 4%
Sugars / Sucres 15 g 15%

Protein / Protéine 5 g

Cholesterol / Cholestérol 100 mg

Sodium / Sodium 120 mg 5%

Potassium 75 mg 2%

Calcium 40 mg 4%

Iron / Fer 2 mg 11%

*5% ou moins c'est peu, 15% ou plus c'est beaucoup

*5% or less is a little, 15% or more is a lot

Liste d'ingrédients

Pâte à chou: Eau • Oeufs entiers liquides • Farine de blé enrichie non blanchie • Margarine (huile de palme, huile de canola, eau, huile de palme modifiée, monoglycérides végétaux, acide citrique, sorbate de potassium, arôme naturel, palmitate de vitamine A, vitamine D3) • Sucre • Sel.
Garniture: Crème fouettée (crème, carraghénine) • Sucre à glacer • Stabilisateur (glucose, sucre, eau, phosphates de sodium) • Arôme naturel de vanille.

Glaçage: Chocolat noir et blanc (sucre, huiles végétales, cacao, lactose, lécithine de tournesol, vanille, lait écrémé, lait, esters d'acides gras de lactoglycéryle, lécithine de soya, sel, arôme artificiel).

Contient : Lait, Oeuf, Blé, Soya

Informations techniques

Spécifications physiques :

- Hauteur du produit : ND
- Dimension de la portion : ND
- Poids portion : 20 g

Spécifications d'emballage :

- 40,00 portion(s) / boîte
- 2,00 boîte(s) / caisse
- 0,00 KG poids de caisse brut
- 1,30 KG poids de caisse net

Disposition sur une palette :

- 6,00 caisses / rangée
- 15,00 caisses de haut
- 90,00 caisses / palette

Spécifications de décongélation :

Décongeler à 4°C pendant hres environ (portion)
Décongeler à °C pendant hres environ (boîte)

Durée de vie du produit :

12 mois au congélateur

Durée de vie après décongélation :

3 jours au réfrigérateur (4°C)

Manipulation :

NE JAMAIS RECONGELER UN PRODUIT UNE FOIS DÉCONGELÉ

Règlementation :

Le processus se conforme aux normes du règlement sur les aliments et drogues du Canada (C.R.C., ch.870) et avec le code du Règlement Fédéral (CFR, titre 21)



Révision 14/10/2022

Version 2